MAIRIE DE SAINT-JEAN-DES-VIGNES

PROCES VERBAL DE CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 3 juillet 2026

L'an deux mille vingt-six, le 3 juillet à 19h30, le conseil municipal de Saint-Jean-des-Vignes régulièrement convoqué s'est réuni, en salle du conseil municipal en mairie, sous la présidence du Maire, Monsieur Philippe BOUTEILLE.

Etaient présents :
Corey BARDEL – Denis BARROT – Philippe BOUTEILLE – Alexandra CHEVALIER – Jean CONTICCHIO – Eric DUTRIEVOZ – Edward MORGAN – Mélanie PEREZ – Magalie SIEGEL

Membres en exercice : 11
Membres présents : 9
Membres excusés : Anaïs AUCLAIRE – Serge MIHAJLOVIC
Convocation : 28 juin 2026
Secrétaire de séance : Mélanie PEREZ

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le quorum étant atteint, il a été procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil. Madame Mélanie PEREZ a été désignée pour remplir ces fonctions, fonctions qu'il a acceptées.
Flora PERRIER, secrétaire générale de mairie, assiste au conseil municipal en application de l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales.

APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA PRECEDENTE REUNION

Monsieur le Maire demande l'approbation du procès-verbal de la séance précédente, ce que le conseil municipal accepte à l'unanimité.

ACTUALITES DE LA COMMUNE

Monsieur le Maire informe les conseillers des arrêtés du Maire pris depuis le dernier conseil municipal :

- Un virement ordonnateur de 150€ du chapitre 011 vers le chapitre 67 pour permettre l'annulation d'un titre d'annonceur édité sur un mauvais siret, suite changement de propriétaire,
- Une interdiction sur l'usage des pétards, pièces d'artifice, fusées de détresse et de tout autres matériels utilisés comme feux d'artifice, qui est interdit dans toute la Commune du 25 juin 2026 au 31 aout 2026, en cas de canicule déclarée de niveau ROUGE ou ORANGE,
- L'opposition au transfert du pouvoir de police administrative spéciale en matière de police de la circulation et du stationnement, de délivrance des autorisations de stationnement sur la voie publique aux exploitants de taxis, de lutte contre l'habitat indigne et toute autre police liée à la voirie au Président de la CCBPD.

Plusieurs échanges interviennent sur la question de la gestion de la canicule et de de la prévention des feux. Un élu précise que les citernes d'agriculteurs peuvent être réquisitionnées par les pompiers en cas de feu. Concernant l'école, plusieurs élus souhaitent que soient installés les films solaires budgétés cette année ; la question se pose de rouvrir les vitres de la verrière (permettra la circulation de l'air mais risque de fuite plus important).

Le Maire informe ensuite sur les derniers évènements organisés sur la commune : ravitaillement de cyclo organisé le dimanche 14 juin par l'association AC3F (600 passages de vélo sur la matinée) ; fête de l'école le samedi 20 juin orchestrée par les enseignants et les amis de l'école et fête des feux de la Saint-Jean le 26 juin par le comité des fêtes sur la thématique du cirque.

Il indique également que :

- L'ordre des élus délégués aux sénatoriales a été modifié par le tribunal administratif car, en cas d'égalité de suffrage, ces derniers devaient être ordonnés du plus âgé au plus jeune. Les suppléants sont donc dans l'ordre : Jean CONTICCHIO, Eric DUTRIEVOZ et Alexandra CHEVALIER.
- Les subventions aux associations actées lors du précédent conseil municipal ont été versées.
- Les trois demandes de subventions ont été déposées au Département : une pour le parking des lotissements Pierres Folles (12 947€ demandés, soit 80% du devisé), une pour la rampe d'école (7 982€ demandés, soit 50% du devisé) et une pour le projet embellissement de l'entrée du site Fossilea (10 293€ soit 20% du devisé).
- Trois ventilateurs et du tissu occultants ont été achetés et installés à l'école et la garderie.
- Deux enfants ont été baptisés le samedi 27 juin au matin.

RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION AVEC LA COMMUNAUTE DE COMMUNES POUR L'INSTRUCTION DES DEMANDES D'AUTORISATION ET ACTES RELATIFS A L'OCCUPATION ET A L'UTILISATION DU SOL 2026-2028

Monsieur le Maire indique qu'il est nécessaire de renouveler la convention établie avec la Communauté de Communes Beaujolais Pierres Dorées pour la mise à disposition de son service urbanisme. Ceci afin de permettre un éventuel appui à l'instruction des demandes de permis de construire, d'aménager ou de démolir, des déclarations préalables et certificats d'urbanisme de type opérationnels. La précédente convention est arrivée à échéance fin 2025, la nouvelle couvrira la période 2026 à 2028.

Cette convention définit les modalités de mise à disposition du service urbanisme au bénéfice de la Commune de Saint-Jean-des-Vignes. La CCBPD rappelle que tout au long de la procédure la Commune reste le seul interlocuteur du pétitionnaire, sauf nécessité absolue d'un rendez-vous ponctuel à organiser conjointement. Les échanges se font prioritairement par voie électronique entre Mairie et Communauté de Communes. La gestion d'éventuels (pré)-contentieux ou d'infractions pénales n'est pas compris dans la prestation fournie. La facturation estimée pour 2026 est, par exemple, de 250€ pour un permis de construire et de 200€ pour une déclaration préalable.

➔ **Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, ACCEPTE le renouvellement de la possibilité d'instruction des demandes d'autorisation et actes relatifs à l'occupation et à l'utilisation du sol pour 2026-2028 par la CCBPD, et AUTORISE le Maire à signer ladite convention.**

MISE EN PLACE DE LA CONVENTION D'ADHESION AU SERVICE DE PAIEMENT EN LIGNE DES RECETTES PUBLIQUES LOCALES - PAYFIP

Monsieur le Maire explique que la Commune de Saint-Jean-des-Vignes perçoit des titres chaque année provenant des locations de salle, du loyer de l'appartement communal, des encarts d'annonceurs et des concessions au cimetière. A ce jour, ces titres sont encaissés en chèque et il n'est pas possible pour l'administré de payer de version dématérialisée. Dans une optique de modernisation et de sécurisation des transactions financières, la Commune souhaite (et doit) proposer un système de paiement dématérialisée via la trésorerie, gestionnaire de ses fonds.

Le service de paiement en ligne de la DGFiP, dénommé PayFiP, permet ainsi aux usagers des entités publiques adhérentes de payer les créances ayant fait l'objet d'un titre exécutoire et pris en charge par le comptable public. Concrètement, après mise en place de cette convention, les administrés recevront des références bancaires pour payer en ligne sur leur avis des sommes à payer. La Commune sera redevable de couts de gestion pour chaque transaction[1].

➔ **Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, ACCEPTE la mise en place du paiement en ligne des recettes publiques locales de la Commune via PayFip, et AUTORISE le Maire à signer ladite convention d'adhésion.**

[1] Pour les cartes bancaires domiciliées en zone UE si supérieur à 20€ : 0.42% du montant de la transaction + 0.06€ par opération. Pour les cartes bancaires domiciliées en zone UE si inférieur à 20€ : 0.2% du montant de la transaction + 0.03€ par opération. Pour les cartes hors zone UE : 0.7% du montant de la transaction + 0.06€ par opération.

REPRESENTATIONS AU SEIN D'ORGANISMES DIVERS

Monsieur le Maire fait part de trois nouvelles demandes de représentations de la Commune auprès d'instances diverses :

- un ambassadeur géoparc pour le syndicat mixte du Beaujolais : pour relayer les informations et évènements promut par le Géoparc et inversement, faire connaitre au géoparc les besoins et attentes des partenaires locaux en matière de géosites et de géologie,
- un correspondant sécurité routière pour la direction de la sécurité routière et de la protection civile : « *cet élu sera l'interlocuteur privilégié du bureau de la sécurité routière dans le cadre de l'élaboration d'actions de prévention, de communication et de partage d'informations* »,
- Un référent forêt-bois pour le syndicat mixte du Beaujolais qui sera l'interlocuteur privilégié sur les questions relatives à la foret et au bois auprès de FIBOIS 69 et des acteurs économiques du domaine du bois. Ce dernier aura également pour rôle de sensibiliser et communiquer auprès des habitants du territoire sur les évènements, acteurs et enjeux du domaine du bois et de la forêt.

➔ **Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, DESIGNE : Eric DUTRIEVOZ comme ambassadeur géoparc, Jean CONTICCHIO comme correspondant sécurité routière et Denis BARROT comme référent forêt-bois.**

PROPOSITION DE LA COMMISSION SOCIALE POUR L'ORGANISATION DES COLIS DE NOEL 2026

La Vice-Présidente de la commission « sociale » fait part des réflexions menées par la commission au sujet des colis de fin d'année offert aux seniors de la Commune. Elle explique que le prestataire mobilisé ces dernières années ne reconduit pas son activité cette année. Pour mémoire, les colis étaient composés de : produits consommables (22€), une bouteille de vin, la carte de l'école et le cadeau des enfants des ateliers de Ma(i)rie.

Un premier devis a été réalisé avec la Ferme des Pérelles à Belmont qui peut proposer un colis pour 20€ (hors frais d'emballage à prévoir en sus, et vin toujours prévu à part). Un chocolatier a également été démarché par la commission, en attente de devis. Ce dernier pourra gérer les emballages.
Concernant les emballages, s'ils ne sont pas gérés par le prestataire, les avis divergent. Ressort que le sac kraft présente l'avantage d'être moins onéreux et plus simple à remplir, les valisettes inversement sont plus facile à transporter et plus solides.
Concernant le contenu, plusieurs hypothèses sont avancées et deux sont retenues : conserver pour tous un colis alimentaire comme les années précédentes ; offrir pour tous une bouteille de vin et une fleur ou plante.

Le sujet sera débattu de nouveau lors du prochain conseil municipal à partir de plusieurs devis.

ORGANISATION DES COMMISSIONS

Présentation des fiches de commissions :

La première adjointe rappelle l'importance de bien organiser le fonctionnement interne de la mairie pour ce nouveau mandat. Elle explique qu'il lui semble essentiel que la communication soit fluide et partagée auprès de tous les conseillers. Monsieur le Maire insiste sur l'importance que les conseillers se mobilisent et ce, dans la durée.
Pour clarifier le rôle de chacun, des fiches de commissions ont été rédigées avec les vice-présidents de chaque commission. A ce jour, 6 fiches sont finalisées, à savoir : « aménagements touristiques et du cadre de vie », « animations – évènements – fleurissement », « appels d'offres », « social », « urbanisme – PLU » et « voirie – cimetière ». Ces dernières ont été présentées par les vice-Présidents. Elles seront valables sur toute la durée du mandat (et modifiables si nécessaire). Les 4 dernières fiches pourront être présentées lors du prochain conseil municipal.

Règles de fonctionnement interne :

La première adjointe est revenue sur un certain nombre de règles d'organisation interne qui ont été rédigées et seront annexées en préambule du classeur des fiches de commissions et transmise à tous les élus.

Organisation de la communication interne :
Un tableau a été préparé et rempli en séance afin que chaque élu puisse, commission par commission, indiquer s'il souhaite recevoir les comptes rendus des commissions. Ce tableau sera complété avec les élus absents.

La première adjointe précise que la présentation de la fiche projet sera faite lors du prochain conseil municipal, en même temps que les 4 dernières fiches de commissions.

AVANCEES ET QUESTIONNEMENTS DES COMMISSIONS COMMUNALES :

- Commission appel d'offre : Une élue interroge la nécessité de faire plusieurs devis pour les petits achats. Monsieur le maire rappelle que même si la loi n'impose pas un cadre de marché public pour les achats et investissements de faible valeur, il est important de faire établir plusieurs devis lors d'un nouveau marché et de veiller à la pertinence de l'offre retenue, la bonne utilisation des deniers publics et de ne pas contracter systématiquement avec le même opérateur.

- Enfance – jeunesse : La Vice-Présidente informe que le nouveau CME a élu son maire, à savoir Maxime PEREZ, et ses adjoints, à savoir Jules SICILIANO et Alois FLEURY. Les enfants du CME souhaitent réciter un poème à l'occasion de la prochaine commémoration de l'armistice et organiser un marché aux fleurs le 15 mai 2027. La Vice-Présidente fait également écho du troisième conseil d'école qui a eu lieu en juin dernier et à l'occasion duquel a été annoncé le départ de Stéphanie AUGRIS, enseignante en cycle 2. Elle sera remplacée par Aurélie GRANGER. Le Directeur, Benjamin MOREY, a été titularisé sur son poste. Un voyage est prévu avec tous les enfants de l'école du 18 au 21 mai 2027.

- Urbanisme : le Maire informe d'un projet de division parcellaire sur le chemin de Porrières sous la référence DP 069 212 26 00009.

- Evènements – Animations – Fleurissement : la Vice-Présidente rend compte de la réunion associations tenue la veille (4 participants) et de la tenue du forum des associations programmé au vendredi 4 septembre prochain de 18h30 à 20h en salle des fêtes. A cette occasion, un concours de photos sera lancé début juillet sur la thématique « un été à Saint-Jean-des-Vignes », et les plus jolies photos seront affichées au forum des associations le 4 septembre. En matière de fleurissement, la Vice-Présidente ajoute qu'elle mènera une opération de désherbage dans le weekend et que le jury du concours de fleurissement passera le 28 juillet prochain.

- Information – communication : les membres de la commission ont fait état du retard pris cette année en raison de la réorganisation de la commission intercommunale avec un nouveau prestataire pour la rédaction du bulletin intercommunal. Les annonceurs et rédacteurs vont être mobilisés très prochainement.

- Voirie – cimetière : Monsieur le Maire explique que la CCBPD a mis en place un nouveau système de détection de l'état des routes, réalisé régulièrement. La politique de la CCBPD est de maintenir un bon état de route afin d'éviter les travaux trop tardifs et nécessairement couteux.
 Le Vice-Président de la commission informe de ses échanges avec un prestataire sur les produits phyto permettant l'entretien des espaces verts des mairies, en conformité avec la loi (CFPH). Les agents techniques doivent être formés pour les utiliser (compter environ 250€ par formation à renouveler à intervalles réguliers).
 Il fait également brièvement état des réflexions engagées avec la CCBPD sur les différents projets de sécurisation piétonne et informe que le projet prioritaire est celui de la sécurisation de la route des ocques rouges entre l'arrêt de bus du lavoir et le chemin du cuvier. Il conviendra d'installer un poteau

d'éclairage public sur cette portion de route. La sécurisation se poursuivra sur le chemin de Porrières côté Pierres Folles tout d'abord, puis par une sécurisation côté Grappilleurs et centre bourg.

- Bâtiments : le Vice-Président explique que les barillets ont été installés au cimetière, que le disjoncteur a été réparé à l'abri buvette et que le bac à sable a été fabriqué à l'école. Un projet de pales de ventilation pour l'école pourrait être étudié.

QUESTIONS DIVERSES

- Une fiche de saisine du référent déontologue à été distribuée à chaque élu.
- Un rappel sur la tenue de l'apérum des associations le vendredi 4 septembre en salle des fêtes.
- Les absences des agents ont été précisées aux élus. A retenir : fermeture de la mairie du lundi 10 au vendredi 21 aout inclus.
- L'arbre de noël Lozanne-Belmont-St-Jean se tiendra le jeudi 17 décembre à Belmont. Les élus, les agents et leurs familles y sont attendus.
- L'élu représentant « défense – sécurité » fait un retour sur sa participation à la réunion du 2 juillet dernier réunissant plus de 500 élus de la région. Il explique, qu'après avoir développé les différents corps des armées, leurs rôles au sein du pays, il a été beaucoup question des conflits actuels dans différents pays et de l'armement en cours en France.

SEANCE LEVEE A 22h15

PROCHAINS CONSEILS : 25 septembre - 6 novembre - 11 décembre - 29 janvier 2027

Le Président de séance
Monsieur BOUTEILLE Philippe

La Secrétaire de séance
Madame PEREZ Mélanie

MAIRIE DE ST-JEAN-DES-VIGNES * 69 (Rhône) *

Conformément aux prescriptions des articles L 2121.25 du Code Général des Collectivités Territoriales et R 121.9 du Code des Communes :

Procès-verbal vu pour être publié le : - 1 OCT. 2026

L'intégralité des délibérations peut être consultée en mairie aux heures de permanence (lundi de 15h à 17h, jeudi de 16h30 à 19h et vendredi de 11h à 12h30).